

**« REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET
PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « PÊCHE DE LOISIRS »**

<p align="center">REFERENTIEL D'ACTIVITES</p> <p align="center"><i>Descrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p align="center">REFERENTIEL DE COMPETENCES</p> <p align="center"><i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>	<p align="center">REFERENTIEL D'EVALUATION</p> <p align="center"><i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p> <p align="center">Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.</p>	
		<p align="center">MODALITES D'EVALUATION</p>	<p align="center">CRITERES D'EVALUATION</p>
<p align="center">UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</p>			
<p>Participation au fonctionnement de la structure de pêche de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil, information et orientation des différents publics en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques et en appliquant la politique de la structure proposant la pratique de la pêche de loisirs - Promotion de l'offre d'animation de la structure auprès des partenaires en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularité de son interlocuteur - Elaboration de programmes d'activités de pêche - Participation à la gestion administrative de l'activité pêche de loisirs - Participation à la gestion financière de l'activité pêche de loisirs 	<p>C1.1- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularité des interlocuteurs.</p> <p>C1.2- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.</p> <p>C1.3- Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. - D'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous - Produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés - Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués - Repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous - Choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics. - Garantit l'intégrité physique et morale des publics - Se situe dans la structure - Situe la structure dans les différents types d'environnement - Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous
<p align="center">UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE</p>			
<p>Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ de la pêche de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'analyse du développement de son activité loisir et pêche par rapport aux perspectives de 	<p>C2.1- Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative

<p>développement de son territoire et aux évolutions qu'elles induisent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de projet d'animation de tourisme pêche et de prestations de pêche de loisir prenant en compte les caractéristiques des publics notamment les publics en situation de handicap - Participation à des actions d'éducation à l'environnement dans une perspective éducative et intégrative - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des publics au respect des écosystèmes en prenant en compte leurs caractéristiques singulières - Réalisation de bilans et propositions de perspectives 	<p>C2.2- Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.</p> <p>C2.3- Evaluer un projet d'animation.</p>	<p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. - D'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun - Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués - Planifie les étapes de réalisation - Anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers - Procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous - Utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics - Produit un bilan - Identifie des perspectives d'évolution
---	--	--	--

UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA PÊCHE DE LOISIRS

<p>Conduite d'actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement de la pêche de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de progression pédagogiques adaptées aux singularités des différents publics et favorisant les expressions individuelles et collectives - Mise en œuvre de situations pédagogiques adaptées aux caractéristiques des pratiquants notamment ceux en situation de handicap - Encadrement de groupe de pêcheurs sur les différents sites (rivières, lacs, plans d'eau, réservoirs ...) en prenant en compte les singularités des pratiquants - Elaboration et conduite de programme d'entraînement - Evaluation des progressions des pratiquants en regard des objectifs définis et des caractéristiques singulières des différents publics 	<p>C3.1- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en pêche de loisirs en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.</p> <p>C3.2- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en pêche de loisirs à partir des particularités des publics impliqués.</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production d'un dossier comprenant deux cycles d'apprentissage réalisés dans la structure d'alternance pédagogique chacun composé d'au moins trois séances, l'un portant sur un public adulte et l'autre sur un public de mineurs. - La conduite d'une séance d'encadrement en pêche de loisirs d'un groupe de mineurs suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prend en compte les caractéristiques du public encadré notamment en situation de handicap, les moyens matériels et l'environnement dans la préparation de la séance ou du cycle en pêche de loisirs - Mobilise les connaissances environnementales, du milieu aquatique, adaptées à la séance ou au cycle pour un développement éco-citoyen - Mobilise les techniques et les règles des activités de la pêche pour fixer les objectifs de la séance ou du cycle et la progression en prenant en compte les singularités des pratiquants - Définit les mises en situation, les consignes, les étapes en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants dans le respect des règles de sécurité, de déontologie, de l'environnement et des espèces rencontrées.
---	---	---	---

	<p>C3.3- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en pêche de loisirs notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre une séance ou un cycle d'animation inscrit dans son environnement, à visée éducative y compris scolaire, en utilisant comme support les différentes techniques de pêche - Conduit des séances de perfectionnement technique en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des publics encadrés - Conduit des situations d'apprentissage progressif et individualisé en vue de faire acquérir aux pratiquants la gestuelle adaptée aux différentes techniques de pêche en choisissant les moyens adaptés aux caractéristiques des pratiquants - Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés à la séance ou au cycle - Evalue la progression des pratiquants dans les différentes situations (animation, enseignement, guidage) en prenant en compte leurs singularités - Evalue son action et propose des suites techniques et/ou pédagogiques adaptées aux particularités des pratiquants
--	--	--	--

UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION PÊCHE DE LOISIRS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<p>Encadrement de l'activité pêche de loisirs en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux différentes techniques de pêche et notamment aux techniques de pêche à la mouche, au lancer et au coup dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur en tenant compte des spécificités des publics - Veille aux conditions de sécurité particulière de la pratique de la pêche de loisirs et à la bonne utilisation du matériel et des équipements en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité 	<p>C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention pêche de loisirs en lien avec les singularités des pratiquants</p> <p>C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention pêche de loisirs afin que chaque sportif évolue en sécurité</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conduite d'une séance d'apprentissage technique à un niveau perfectionnement en pêche de loisirs suivie d'un entretien. - Deux démonstrations techniques commentées parmi : pêche au coup ou pêche au lancer ou pêche à la mouche. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilise les connaissances nécessaires à la conduite des activités d'encadrement professionnel de pêche de loisirs dans une logique inclusive - Maîtrise les différentes techniques et gestuelles de pêche adaptées au milieu, aux situations rencontrées et aux particularités des pratiquants - Explique les choix techniques opérés en utilisant comme supports les différentes techniques de pêche à des fins de loisir - Mobilise les connaissances nécessaires à la réglementation des activités d'encadrement professionnel de la pêche de loisir et de leur environnement - Connaît les différentes réglementations de la pêche de compétition officielle - Maîtrise l'organisation de la pêche de loisirs et sportive en France
---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de consignes d'organisation et de sécurité au public - Apport de conseils aux pratiquants sur les postes de pêche en fonction du poisson désiré, du type de milieu aquatique, du temps, de la période ou du moment de pêche, de la classification du lieu, de la réglementation et des traditions locales - Apport de conseils aux pratiquants sur les techniques de pêche à utiliser, le matériel approprié, les appâts à employer en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants. - Connaissance des règlements des compétitions de pêche et le rôle des techniciens (contrôleur, juge, arbitre, commissaire,...) 	<p>C4.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>	<p>Les techniques sont différentes de celles utilisées lors de la conduite de séance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise l'organisation de la pratique en tenant compte des conditions matérielles, climatiques, environnementales et réglementaires afin de veiller à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques) - Choisit les techniques de pêche, le matériel et les accessoires de sécurité adaptés au site, aux participants et à la pratique dans une logique inclusive - Assure l'entretien et la maintenance du matériel utilisé
--	---	---	---